

Exemple de modèle concept de Communication Alternative et Améliorée pour les organisations accueillant des personnes en situation de handicap de communication

Principes de la CAA

- La CAA c'est **en expression orale** pour les personnes non oralisantes ou difficilement intelligibles et **en compréhension orale**, lorsque la compréhension orale est déficitaire
- Moyens destinés à limiter le handicap de la communication en contexte
- **La CAA n'a pas de pré-requis**, certains moyens peuvent être utilisés dans capacité de discrimination visuelle (2 premières étapes du PECS) ou lors de la mise en place du lien de cause à effet (contacteurs)
- Chaque moyen de CAA a son ou ses **indications** (initiation, compréhension,...), ses limites et demande des compétences cognitives
- **Multimodalité de la communication**: La communication est multimodale. Dans le cadre d'un handicap de communication, la CAA s'appuie sur la multimodalité. Les moyens de CAA permettent de rendre accessible la communication. L'usage de plusieurs moyens de communication alternative et améliorée est possible et recommandé.
- **Accessibilité** des moyens de communication dans tous les contextes de vie
- **Efficacité** des moyens de communication en contexte (rapidité d'utilisation, limitation des erreurs, etc.)
- Les projets de CAA sont des **projets d'équipe, transdisciplinaires**
- La CAA est **déployée en contexte**. Chaque partenaire de communication, professionnel le ou familial, **modélise** et a besoin d'un accompagnement et des **opportunités de communication** sont offertes à l'enfant (questions ouvertes, éléments désirés hors de portée,...).

- Les **familles font partie de l'équipe** : elles participent à l'évaluation, ont besoin d'un accompagnement et d'une formation. Nous avons aussi besoin de leur soutien pour une généralisation des acquis de leur enfant ou pour l'évaluation de la communication à domicile.
- L'usage de moyens de CAA doit être **autonome et spontané**. L'assistance d'un partenaire de communication est parfois nécessaire et cet usage n'est dans ce cas pas totalement **indépendant**. Il peut être cependant autonome et ne pas être indépendant (ex : balayage par le partenaire de communication,...)
- La CAA permet de développer l'**auto-détermination** des personnes en situation de handicap de communication, la réalisation de choix, l'expression de leur préférence. Elle permet d'assurer leur **participation sociale** dans les différentes activités qui leur sont proposées ou dans leurs moments de loisir.

Elle permet par exemple de pouvoir exprimer ses choix sans dépendre du partenaire de communication, en étant limité par exemple à répondre à des questions en oui/non ou aux propositions de l'adulte. Elle permet également de favoriser la compréhension des consignes qui sont données et des refus.

Le concept CAA devra être présenté :

- **Aux intervenant e s de l'organisation** en début d'année scolaire et lors de colloques lorsqu'il est modifié par le groupe CAA.
- **Aux familles** lors de l'inscription de leur enfant et en début d'année scolaire afin de leur rappeler l'offre d'accompagnement et de formations et leur intégration dans l'équipe, notamment pour l'évaluation et leur connaissance approfondie de leur enfant.

Le concept de la CAA comporte **deux parties essentielles** et complémentaires :

- **La CAA dans le cadre général de l'institution** : locaux communs, consignes générales, activités communes,... (partie 1, p. 3)
- **La CAA dans le cadre de projets individuels** (partie 2, p. 4)

Le concept est élaboré et amélioré par le Groupe de Travail de la CAA (partie 3, p. 8)

Partie 1 : La CAA dans le cadre général de l'institution

Réflexion à mener au sein de l'organisation à propos de l'autodétermination et de la manière de favoriser la participation sociale des élèves avec des difficultés d'expression et de communication au sein de l'institution.

De manière générale, la CAA favorise l'autonomie des personnes.

- **Déploiement de moyens de communication**, associés à un contexte spécifique,
 - o Exemple des panneaux de communication installés dans des places de jeu
 - o Introduire des panneaux fixes et des tableaux de pictogrammes mobiles
 - o Penser aux différents contextes dans lesquels ces tableaux pourraient être déployés (piscine, bibliothèque, cafétéria,...)

- Accessibilité des informations générales pour tous les enfants du HER
 - o **Consignes** dans un lieu précis (ex : faire attention de ne pas glisser à la piscine, ne pas faire de bruit à la bibliothèque,...)
 - o **Procédures à suivre dans une activité** (ex : à la bibliothèque, je peux emprunter un livre en..., à la piscine je me change ici, je dois...)
 - o **Déroulement de la journée dans les parties communes** (ex : bus en fin d'après-midi, temps des repas,...)
 - o **Interdictions** (ex : courir, crier, taper,...)

- Réflexion autour de la **signalétique** des différents lieux communs avec une explicitation, quand nécessaire, sous forme de pictogrammes par exemple, des fonctions des différents lieux.

Partie 2 : Les étapes de l'implémentation d'un moyen de CAA dans un projet individuel

1. Evaluation initiale

A. Demande de bilan logopédique : si aucun bilan n'a été réalisé précédemment ou s'il date de plus d'une année.

- Production orale
- Compréhension orale
- Evaluation de la communication et du langage dans le contexte quotidien et attention conjointe
- Observation de l'utilisation de différents moyens de CAA

B. Evaluation transdisciplinaire

- **Questionnaire à remplir par l'équipe** (professionnel·le·s et famille)
 - o **Systématique pour chaque élève**
 - o Profil pragmatique, CHESSEP, Matrice de communication ou autre grille élaborée en fonction des besoins
 - o La mise en ligne d'une grille accessible par les différents intervenants
- **Evaluation des capacités motrices** (par les ergothérapeutes, physiothérapeutes et/ou psychomotricien·ne·s)
 - o Réalisation du pointage
 - o Contrôle de la tête
 - o Autre·s critère·s important·s.
- **Evaluation des capacités d'attention** (si nécessaire)
- **Evaluation de la compréhension des informations visuelles** (type COMFOR 2, si nécessaire)

C. Choix du ou des moyens de CAA

- Soutien Gestuel
- PECS
- PODD et tableaux de communication – Tableaux de Langage Assisté
- Téléthèse (produits Accent avec le système Minspeak associés à l'approche LAMP)
- Applications Proloquo2Go, TD SNAP,... sur tablette numérique
- Contacteurs et Go Talk
- Objets référentiels, associés à un pictogramme (POP)
- Scènes visuelles

D. Choix du moyen d'accès

- Pointage (pictogrammes) ou appui sur écran (écran tactile)
- Echange de pictogrammes (PECS)
- Balayage par le partenaire de communication (PODD) ou par contacteurs
- Pointage oculaire sur un tableau de plexiglas avec pictogrammes (Ecran Frame) ou contrôle oculaire sur une application numérique

E. Demande d'un financement de l'Assurance-Invalidité d'un moyen de communication et un moyen d'accès technologique

- La/le logopédiste transmet son rapport logopédique ainsi que le formulaire AI de demande de financement
 - o Le document est signé par les parents de l'enfant et envoyé à l'Office AI cantonale
 - o Cette démarche peut être accompagnée par des prestataires comme Active Communication
- La/le logopédiste ainsi que l'enseignant·e/éducateur·trice référent·e rencontrent la/le conseiller·ère de la FSCMA lorsque c'est nécessaire
- Les partenaires de communication (professionnel·le·s et familles) profitent des formations proposées par Active Communication et financées par l'AI lors de l'implémentation du moyen de communication
 - o La·le logopédiste participe à la première et à la dernière réunion
 - o La·le logopédiste participe à la définition des objectifs et la validation de la phase de test

F. Elaboration du ou des moyens de communication

- Réalisation de l'inventaire des gestes produits en modélisation par le partenaire de communication et enseignés à la personne
- Elaboration des pictogrammes en fonction des éléments renforçateurs de la personne et des messages qui lui sont adressés
- Choix de la taille des grilles pour le PODD et les téléthèses/applications avec sortie vocale
- Elaboration et impression du PODD et tableaux de communication
 - o Par la/le référent·e de la personne sous la **supervision des logopédistes**
- Modification des icônes et des grilles des **téléthèses/applications avec sortie vocale**

- **Impression de pages des téléthèses/applications avec sortie vocale sous format papier plastifié**
 - o Par la/le référent·e de la personne sous la **supervision des logopédistes**

G. Formation initiale des partenaires de communication

- Formation au·x moyen·s de communication choisis
- Formation destinée aux partenaires de communication de la personne : professionnel·le·s et familles
- Formation Interne (ressources internes : formateur·trices, expert·e·s, supports de formation, etc.) et externe (Active Communication,...)

H. Intervention

- Dans le **quotidien de la personne**, durant ses différentes activités, dans son contexte
 - o Modélisation (soutien gestuel, PODD,...) et guidances
- Dans des interventions en individuel
- Intervention des logopédistes, **durant les activités habituelles, en classe, à la maison, dans les groupes de vie, etc.**
- Elaboration systématique du **passport de communication**
 - o Moyen·s de communication utilisé·s, niveau de communication, niveau de compréhension, activités favorites et renforçateurs
- Elaboration systématique d'un **cahier de vie**
 - o Avec photos, pictos/mots/phrases, dates des événements, etc.
 - o Rempli au quotidien par les différents partenaires de communication de la personne
 - o Permet d'évoquer des éléments, des événements d'un autre contexte avec l'enfant/le jeune

I. Evaluation en cours de projet

- Questionnaire à remplir par l'équipe et les partenaires de communication (Profil pragmatique, CHESSEP, etc.)
- Evaluation à partir de vidéos
- Evaluation en classe ou au domicile
- Evaluation à mener en équipe, à intervalles réguliers
 - o Redéfinition des objectifs
 - o Redéfinition des principes d'intervention

J. Supervision des équipes

- A partir de vidéos
- En classe ou à la maison

Partie 3 : Groupe de Travail du Concept CAA d'institution

1. Formation générale à l'institution

A. Ressources internes à l'institution

- Supervision de classes/groupes
- Elaboration d'un catalogue de formations internes, ouvert aux familles
- Rencontres/café CAA autour d'un moyen de CAA ou d'une méthode.

B. Organismes de formation externes

- Choix d'organismes de formation externe : Pyramide France, Active Communication, ISAAC Francophone et autres.
(Cf. Liste INSOS des formations disponibles en Suisse Romande).

2. Concept qualité

- Evaluation de la qualité des pratiques de la CAA au sein de l'institution (questionnaire INSOS, questionnaire Croix Rouge Française, questionnaire « maison » ou autre).
- Veille scientifique
 - o Lecture d'articles scientifiques (bonnes pratiques, validations,...)
 - o Participation à des colloques et des conférences
 - o Mise à disposition de tutoriels et de publications de vulgarisation
- Réseau d'expertise hors institution
 - o ISAAC Francophone
 - o Expertises liées à un trouble : Autisme Suisse, Petit Conservatoire du Polyhandicap, Groupe de Réflexion Romand sur le Polyhandicap
 - o Associations professionnelles (ARLD,...)
- Elaboration du concept CAA de l'organisation et création des supports à destination des professionnel·le·s et des familles afin de présenter le concept CAA à chaque début d'année scolaire

3. Implémentation de la CAA dans les locaux de l'institution

- Tableaux de communication/pictogrammes à déployer dans l'institution (Aires de jeu, cafétéria, autres lieux communs)
- Informations et consignes sous forme de pictogrammes